



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 octobre 2002
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-septième session**
Point 33 de l'ordre du jour
**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

**Conseil de sécurité
Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 10 octobre 2002, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République-Unie
de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie du communiqué conjoint du dix-huitième Sommet régional sur le Burundi qui s'est tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) les 6 et 7 octobre 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur
(Signé) Daudi N. **Mwakawago**



Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué conjoint du dix-huitième Sommet régional sur le Burundi

1. Le dix-huitième Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi s'est tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) les 6 et 7 octobre 2002, sous la présidence de S. E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda.

2. Les participants au Sommet ont fait le bilan de la situation au Burundi en général et des négociations sur le cessez-le-feu en particulier. À la suite d'un exposé que le Vice-Président Jacob Zuma a fait au nom du Médiateur, de discussions approfondies avec le Président Pierre Buyoya du Burundi et le Président de l'Assemblée nationale de transition du Burundi, le docteur Jean Minani, d'une part, et le chef de la délégation du Conseil national pour la défense de la démocratie-forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) (Pierre Nkurunziza), Rajabu Hussein, d'autre part, et d'un échange de vues approfondi sur la question, des participants au Sommet :

a) Se sont félicités de la signature d'accords de cessez-le-feu entre le Gouvernement de transition du Burundi et le CNDD-FDD (Jean Bosco Ndayikengurukiye) et le Parti pour la libération du peuple hutu – forces nationales de libération PALIPEHUTU-FNL (Alain Mugabarabona) respectivement, qui, selon eux, constituait une étape encourageante sur la voie du rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Burundi et de l'application intégrale de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi;

b) Se sont félicités de l'engagement pris par le dirigeant de la délégation du CNDD-FDD (Pierre Nkurunziza) de reprendre des négociations de fond sur le cessez-le-feu, sans conditions préalables et sur la base de l'Accord de paix d'Arusha;

c) Ont décidé que le CNDD-FDD (Pierre Nkurunziza) et le PALIPEHUTU-FNL (Agathon Rwaswa) devraient immédiatement engager des négociations directes de cessez-le-feu avec le Gouvernement de transition du Burundi en vue de conclure un accord de cessez-le-feu dans les 30 jours. Ces négociations devraient être dirigées au niveau le plus élevé par toutes les parties;

d) Ont également décidé de se réunir après 30 jours pour revoir la situation et, au cas où il n'aurait pas été conclu d'accord de cessez-le-feu entre les parties, prendre les mesures appropriées contre la partie récalcitrante en vue de rétablir la paix et la stabilité au Burundi et d'assurer l'application intégrale de l'Accord de paix d'Arusha;

e) Ont demandé que le CNDD-FDD (Jean Bosco) et le PALIPEHUTU-FNL (Alain Mugabarabona) et les autres groupes et mouvements armés qui signeraient un accord de cessez-le-feu soient intégrés dans les institutions de transition et les autres structures de l'État, y compris l'armée et les autres forces de sécurité;

f) Ont demandé aux groupes et mouvements armés signataires de l'Accord de paix d'Arusha de prendre des mesures pour faciliter l'intégration de leurs forces;

g) Ont demandé à la Commission de suivi de l'application de suivre le processus d'intégration des forces, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix d'Arusha;

h) Ont félicité le Gouvernement de transition du Burundi des efforts qu'il a faits pour appliquer l'Accord de paix d'Arusha;

i) Ont également félicité le Médiateur, le Président Nelson Mandela, le Vice-Président Jacob Zuma et le Président El Hadj Omar Bongo et leurs équipes de facilitation des efforts qu'ils ont déployés et les ont encouragés à poursuivre ces efforts avec l'appui continu du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie;

j) Ont en outre félicité le Président Benjamin William Mkapa et son gouvernement de l'appui qu'ils ont apporté au processus de facilitation et de leur attachement à la cause du rétablissement de la paix et de la stabilité au Burundi et dans la région des Grands Lacs.

Fait à Dar es-Salaam, le 7 octobre 2002
